

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

n° 211-22 C

**Objet :** RD - Approbation du Plan de sobriété de Grand Chambéry

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino à Raphaële Mouric - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Jimmy Bâabâa - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Micheline Myard-Dalmats à Daniel Bouchet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 08 décembre 2022

délibération n° 211-22 C

objet **RD - Approbation du Plan de sobriété de Grand Chambéry**

Philippe Gamen, président, rappelle que Grand Chambéry est engagée depuis plusieurs années dans une prise en compte de l'ensemble des enjeux du climat, de l'air et de l'énergie. L'agglomération a ainsi adopté son PCAET en décembre 2019, et a inscrit son engagement autour de plusieurs axes : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Face à la hausse des prix de l'énergie, résultant de facteurs multiples (transformation des usages, contexte géopolitique...), et aux perspectives incertaines de l'hiver 2022/2023, et alors que le Gouvernement demande aux usagers des baisses de consommation, Grand Chambéry a souhaité élaborer son Plan de sobriété énergétique pour apporter des solutions complémentaires aux actions déjà engagées du PCAET.

Ce Plan de sobriété est constitué d'actions de court terme de réduction des consommations énergétiques, actions réalistes et pragmatiques, permettant à la fois de faire face à l'urgence en prévision de l'hiver 2022/2023, mais également à préserver les ressources de façon pérenne, tout en assurant la continuité et la qualité du service public rendu.

Il est composé de 25 actions, déclinées autour de 5 thématiques : optimisation d'exploitation des équipements, rationalisation des usages/ressources, conversion/transition, adaptation, et communication.

## **Optimisation d'exploitation des équipements**

### Piscine

- Diminution des débits de filtration des pompes de circulation d'eau lors des fermetures (nuit).
- Ajustement des températures de consignes des bassins : -1° (hors pataugeoire et spa).
- Fermeture de la piscine de Buisson Rond :
  - o 1<sup>er</sup> semaine des vacances de Noël,
  - o en juillet en complément du mois d'août (en attente de validation par la préfecture, action optimisation de la ressource en eau),
  - o fermeture de l'espace détente.

### Patinoire

- Ajustement des températures de consignes de glace : +1°.
- Maîtrise de l'épaisseur de la glace stabilisée à 4 cm.
- Fermeture de la patinoire lors du déglçage annuel estival de début mai à fin août.

## **Rationalisation des usages/ressources**

- Adaptation des températures de consignes dans les bâtiments et équipements
  - o chauffage : 19° en journée, 16° week-ends et jours fériés, conformément à la réglementation,
  - o climatisation : limitation à 26, arrêt le soir, les week-ends et jours fériés,
  - o + 2° (serveur de la salle informatique).
- Mise en veille puis extinction forcée des ordinateurs le soir sauf nécessité de service.
- Suppression de l'eau chaude des sanitaires des bâtiments (sauf cafétéria, douche et usage spécifique).
- Adaptation de la saison de chauffe en début et fin de période suivant conditions météorologiques.
- Extinction des éclairages nocturnes des parkings des bâtiments de l'agglomération.

## **Conversion/transition**

- Achèvement du remplacement des luminaires fluos en LED dans les bâtiments (90 % déjà réalisés).
- Déploiement de détecteurs automatiques de présence pour l'éclairage dans les circulations des bâtiments.

- Conversion vers une stratégie numérique responsable (collectivité pilote pour l'expérimentation retenue par l'Agence nationale de la cohésion des territoires).
- Poursuite de la transition énergétique des flottes de véhicules (VL, VU, PL, TC).

### **Adaptation**

- Formation des agents :
  - o écoconduite et sensibilisation à la conduite des véhicules électriques,
  - o bonnes pratiques numériques (usage de la messagerie, stockage des fichiers, nettoyage des serveurs).
- Suppression des radiateurs d'appoint dans les bureaux.
- Adoption d'un comportement de conduite écoresponsable lors des déplacements en appliquant les consignes de la sécurité routière.
- Généralisation des visioconférences pour les commissions thématiques d'élus (en gardant la possibilité de présence physique).
- Elaboration d'un nouveau plan de mobilité employeur (PDME) avec des objectifs sur les déplacements domicile-travail et sur les déplacements professionnels (démarche engagée à l'automne 2022).

### **Communication**

#### **Communication externe**

- Promotion des actions engagées par l'agglomération auprès des habitants.
- Relais de l'information EcoWatt auprès des communes et des habitants (Grand Chambéry signataire de la Charte EcoWatt avec RTE).

#### **Communication interne**

- Communication auprès des agents de l'agglomération par les outils de communication interne (intranet et journal).
- Promotion de l'application EcoWatt auprès des agents.
- Rappel des écogestes.

Grand Chambéry veille également à ce que les délégataires Synchro Bus et SavoieExpo/Le Phare, en tant que consommateurs importants d'énergie, s'engagent dès à présent à mettre en œuvre des actions de sobriété qui visent à réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants locaux et les gaz à effet de serre.

Grand Chambéry va mettre en œuvre un suivi de l'impact du Plan de sobriété par :

- la mise en place d'un suivi au plus proche de l'évolution des consommations,
- l'analyse régulière de la tendance d'évolution des consommations,
- la mise en place d'un outil d'information de l'évolution des consommations par site,
- un ajustement des missions des référents bâtiments dans les directions pour relayer et suivre la mise en œuvre du Plan de sobriété.

Enfin, il est également proposé de coordonner les retours d'expérience des autres collectivités du territoire.

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 65 voix Pour, 1 voix Contre et 8 Abstentions :***

**Article 1 :** approuve le Plan de sobriété de Grand Chambéry.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **211-22 C**

Objet de l'acte : **RD - Approbation du Plan de sobriété de Grand Chambéry**

Thème Préfecture : **8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement**

Date de l'acte : **16 décembre 2022**

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : **073-200069110-20221216-lmc1H28614H1-DE**

Identifiant unique de l'acte : **lmc1H28614H1**

Date de transmission en Préfecture : **16 décembre 2022**

Date de réception en Préfecture : **16 décembre 2022**

Publication sur le site internet: **vendredi 16 décembre 2022**